

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/10/2012

Réception par le Prefet : 22/10/2012

Publication : 25/10/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-10-6-16

Séance du jeudi 18 octobre 2012

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DE RIVIERES C414 C214 C114 APPROBATION DES OPÉRATIONS 2012 ET DÉLÉGATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE AU DÉPARTEMENT SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITÉS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° CG-2011-5-6-1 du 07/12/11 relative au Budget Primitif 2012 – C014 - Rivières, Lacs, Barrages, Milieux Humides Parc d'Intervention en Matériel – Travaux (P.I.M.) et SIG,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'article L 3221-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités selon lesquelles l'assemblée délibérante habilite le Président du Conseil Général à signer un marché public,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8/2/1995,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de l'opportunité et approuve pour 2012 en aménagement de rivières les 4 programmes exposés dans le rapport, pour un montant de 542 000 € TTC, accepte de déléguer la maîtrise d'ouvrage de leur exécution au Département et affecte les autorisations de programme correspondantes. Les dépenses seront prélevées sur le Programme C414, fonction 01, nature 45411 ;
- m'autorise à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondantes, pour les programmes de travaux figurant au rapport ;
- m'autorise à solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers et à les affecter aux programmes exposés dans le rapport ; les recettes seront recouvrées au programme C414 ;

- approuve et programme les 3 nouveaux dossiers d'aides aux collectivités et aux établissements publics locaux figurant à l'Annexe 2, pour un montant de subvention de 70 165 € et affecte les AP correspondantes. Les montants des aides départementales seront prélevés au programme C214, chapitre 204, fonction 61, nature 204142 ;
- lève la déchéance et approuve la prorogation des aides jusqu'au 31 décembre 2012 pour le dossier de renaturation présenté par le Syndicat Mixte de l'Ill (ARC11128).

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président


Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions

Année de programmation	Passage en CP	Programme d'intervention
2012	18/10/2012	Programme rivières

Direction de l'Environnement et Cadre de Vie Service Aménagement des Rivières
--

Autorisation de programme	
BP 2012	4 500 000,00 €
Modification des AP en DM1	
Modification des AP en DM2	
Autorisation de programme votée	4 500 000,00 €

Total des opérations adoptées précédemment	3 624 100,00 €
4 nouvelle(s) opération(s) pour un montant global de	542 000,00 €
Avancement du programme 2012	93%

Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant du programme
SI Dollerbaëchlein	203 500,00 € TTC
SIVOM de Mulhouse	131 500 € TTC
SMARL (Largue)	15 000 € TTC
Durmenach	192 000,00 € TTC

Liste des travaux prévus pour information - Montant prévisionnel			
Code opération	Libellé de l'opération	Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant prévisionnel
2012/1596	Renaturation du Niesbach	Durmenach	192 000,00 € TTC
2012/1591	WITTENHEIM: Zones de rejets végétalisée	SIVOM de Mulhouse	131 500,00 €.TTC
2012/1590	SEPOIS LE BAS : reprise du seuil du collège	SMARL (Largue)	15 000,00 €.TTC
2012/1589	WITTENHEIM : méandrage du Dollerbaechlein au niveau du parc de loisirs	SI Dollerbaëchlein	203 500,00 €.TTC

ANNEXE 2

Service Aménagement des Rivières

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2012

Aménagements de rivières de 4ème ordre PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ARC11197	LAUTENBACH Travaux de protection contre les phénomènes érosifs de 3 Thalweg	41 850,00	40%	16 740,00
ARC11200	S.I. DOLLERBAECHLEIN Renaturation du Dollerbaechlein à WITTENHEIM - étude d'incidence au titre de la loi sur l'eau	6 375,00	60%	3 825,00
ARC11203	SIVOM DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE Réalisation d'un bassin de rétention rue du Borrberg à ZILLISHEIM	124 000,00	40%	49 600,00
			Total	70 165,00